

Conseil Municipal du 23 août 2013  
Convocation du 19 août 2013

**Présents :** M. Pierre LAB – M. Didier FRICKER – M. Alain HUGUENIN – Mme Edith PACAUD – M. Claude JEANNIN – Mme Marcelle GEHENDEZ – Mme Véronique GIAMBAGLI  
Mme Isabelle JEAN/DEPORTE

**Absents excusés :**

M. Alain LE BAIL a donné procuration à M. Didier FRICKER  
MM. Jean DOUCELANCE

**Absents :**

Mme Linda MARCHAL  
M. Christophe BOULAT  
Michel POMODORO  
Mme Sylvie MOUTARLIER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
→ Secrétariat assuré par Alain HUGUENIN
- 2) Approbation du Cr du conseil du 19 juillet 2013  
**CR accepté à l'unanimité**
- 3) Convention avec le SMTC pour l'aménagement de la rue du Stratégique  
Lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2012, une majorité au sein du Conseil Municipal s'était prononcée pour l'aménagement le long du Stratégique, du rond point jusqu'à la sortie en direction de Bessoncourt, d'une piste cyclable et piétonne en bordure de chaussée existante et la réfection complète de la chaussée pour une somme de 67 332.00 € HT ainsi que la reprise du rétrécissement afin d'interdire définitivement l'accès aux poids lourds sur cette voie qui est limitée aux véhicules de moins de 3,5 T ; le devis était quant à lui de 8 902.00 € HT. Ce projet a été remis en cause suite à une information reçue concernant le projet Optymo phase 2 qui prévoit une amélioration des correspondances entre l'urbain et le suburbain, un renforcement de l'axe Nord-Sud du Département avec une amélioration de la fréquence entre Giromagny et Valdoie, entre Rougemont-le-Château et Belfort et entre Delle, Morvillars et la Gare TGV, un renforcement de l'axe Est-Ouest avec une amélioration de la fréquence entre Bessoncourt et Belfort, le renforcement des services de transport à la demande (TAD) et une meilleure articulation avec le service scolaire suburbain (notamment sur l'offre du samedi et en heures creuses).  
Le nouveau schéma de desserte suburbaine positionne le secteur Bessoncourt-Zone commerciale comme un pôle d'échange majeur à partir duquel les communes de Bessoncourt, Chèvremont, Vezelois, Meroux, Jonxion, Bourogne, Morvillars ainsi que la Gare TGV et la zone d'activité Jonxion seront désormais desservies à la ½ heure sur un axe Belfort-République/Morvillars.  
  
Ce projet nécessite d'aménager un pôle correspondance sur la zone commerciale de Bessoncourt et d'emprunter le Stratégique situé sur le Territoire de la commune de Chèvremont.

Un programme d'aménagement de la voirie a été arrêté par le SMTC en tenant compte du projet de la commune de création d'une piste cyclable et piétonne. Le SMTC assurerait :

- la gestion des procédures administratives nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- le pilotage des études et missions techniques nécessaires à la réalisation du projet,
- le choix et pilotage des entreprises et des fournisseurs, tous les matériels et équipements devant être remis à la Commune en fin d'opération devant être conformes,
- la gestion des marchés de travaux et fournitures ; versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs, réception des travaux, et suivi des garanties de parfait achèvement,
- la gestion du contrat d'assurance de dommages,
- les actions en justice et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

La commune de Chèvremont participerait au financement de cette opération sur la base de son projet initial soit un montant ferme de 76 234.00 €HT.

→ M.Proust avait assisté à ce point lors du CM du 19/07/2013 et avait répondu aux élus. Il a confirmé que le montant ferme pour la commune était de 76 234.00 € HT sur un coût total de 296 000 € HT

→ M.Lab avait demandé que la largeur soit limitée à 2,2m au lieu des 2,3m qui était proposée

→ Les travaux débiteront le 2 septembre pour une durée de 2 mois

Le SMTC nous propose donc de signer une convention

**Proposition acceptée à l'unanimité**

#### 4) Modification de l'organigramme du personnel.

Par courrier en date du 10 juin Madame VEJNOVIC Diane, Puéricultrice à la crèche a sollicité sa mutation auprès de la Ville de Belfort.

Afin de pourvoir à son remplacement et compte tenu des candidatures reçues, il convient de créer à compter du 26 août 2013, un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet et de supprimer le poste de puéricultrice.

Par ailleurs afin de régulariser la situation d'un agent en poste à la crèche, il convient de créer un second poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

#### 5) Adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

L'Assemblée plénière du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 11 avril 2013 a adopté la modernisation du partenariat et des actions dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance, se concrétisant par la rédaction de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de l'agglomération belfortaine.

Cette stratégie territoriale doit contenir :

- des objectifs opérationnels, si possible chiffrés et assortis de délais de réalisation,
- des programmes d'action précis, avec des responsables identifiés,
- une méthodologie et des outils d'évaluation.

Afin que cette stratégie territoriale puisse être signée officiellement, il convient que chacun des exécutifs communaux et des instances partenaires adoptent ce document.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

## 6) Desserte Internet

Par délibération en date du 28 mars 2013, le Conseil Municipal avait accepté de signer une convention avec la société Alliance Connectic pour l'installation d'une antenne WIFIMAX sur un poteau situé rue du Fort à Chèvremont. Compte tenu des oppositions aux choix du site (et non pas au choix de la technologie) à proximité des habitations, il a été décidé de suspendre cette installation en accord avec les services du SMAU et de son délégataire. Vu la configuration topographique de la commune, la substitution de ce site par un autre n'aurait pas, selon les études de Nomotech, sous-traitant d'Alliance Connectic, le même effet (optimum) de couverture des foyers locaux.

La solution qui pourrait être adoptée est de recourir à la technologie satellitaire qui a fait un bond significatif ces derniers temps en termes de performance de flux internet:

- des connexions bi-directionnelles (émission/réception via la parabole)  
internet + téléphone + télévision via la parabole
- des débits descendants allant jusqu'à 20 Mbps et montants de 2 à 6 Mbps (pour mémoire, le débit WifiMax est symétrique à 6 Mbps)
- les forfaits présentés par les opérateurs sont de l'ordre de 29,90 €/mois incluant dans tous les cas 1 h de téléphonie offerte vers les fixes en France, une tête de réception TV compatible TNT SAT et Canal SAT.

Un Kit de réception coûte 400 €. Aux conditions de la délégation, celui-ci ne coûterait que 100 € à l'utilisateur final habitant un secteur éligible (en l'occurrence Chèvremont), si une décision du Conseil Municipal était prise en ce sens.

Pour le moment, deux opérateurs ont passé une convention avec Alliance Connectic proposant leurs services à l'échelle de l'Aire urbaine : NordNet (filiale de FT) et Sat 2 Way.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

## 7) Avenant au marché de travaux pour création de deux routes forestières

Lors de la réunion de chantier du 25 juillet 2013 avec les services de l'ONF, Maître d'œuvre des travaux de création de deux routes forestières, il s'est avéré que les estimations faites par les services de l'ONF concernant les quantités de blocage nécessaires à la création des routes ont été sous-estimées de même que pour la création de fossés. Des travaux supplémentaires concernant la création du franchissement d'un cours d'eau doivent également être effectués car non prévus à l'origine. La plus-value générée par ces travaux supplémentaires s'élève à la somme de 15 471.14 € HT à laquelle il faut déduire la somme de 512.64 € correspondant à une moins-value pour erreur des prix unitaires appliqués sur les travaux de la fondation et de la base des places de retournement. Le montant de l'avenant s'élève donc à la somme de 14 958.80 € HT ; ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de 74 611.82 € HT au lieu de 59 653.02 € HT initialement.

**Décision reportée, se réunir avec ONF afin de rediscuter cette proposition.**

## 8) Devis de travaux forestiers

Dans le cadre des travaux de création de deux routes forestières les services de l'ONF nous avaient présentés en juillet 2012 un devis pour les travaux de façonnage et d'abattage de grumes, brins et houppiers situés sur l'emprise des routes forestières à créer. Cette estimation de travaux ayant été sous-estimée, les services de l'ONF nous proposent un devis pour le façonnage de brins et houppiers et le débardage de 250 m<sup>3</sup> supplémentaires. Le montant du devis s'élève à la somme de 5 625.00 € HT soit 6 018.75 € TTC.

**Proposition acceptée à l'unanimité moins une voix contre (Mme Isabelle JEAN/DEPORTE.)**

9) Contrat de vente de repas livrés

Le contrat de vente de repas livrés avec la société MEDIREST étant arrivé à échéance, cette société nous propose la reconduction du contrat sur la même base que précédemment ; à savoir :

Repas mixé crèche 3 composants : 2.90 € HT

Repas crèche 3 composants : 2.85 € HT

Repas crèche 5 composants : 2.90 € HT

Repas scolaire 5 composants 3.39 € HT

Repas scolaire 5 composants dont un issu de l'Agriculture Biologique : 3.58 € HT

Portage : 5 composants déjeuner : 3.39 € HT

5 composants diner : 4.40 € HT

6 composants : 4.62 € HT

**Proposition acceptée à l'unanimité**

10) Avenant au bail de location local ancienne crèche

Par courrier en date du 03 août 2013, Madame MULLER Delphine sollicite la signature d'un avenant au bail de location du local communal situé 1 A Carrefour du Galant qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013 (délibération du 14 juin 2013) prévoyant le renouvellement du bail pour une nouvelle durée de 2 ans ou la possibilité de rachat du local estimé à la somme de 110 000 € à la signature du bail déduction faite des loyers perçus à la date d'échéance du bail.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

11) Demande d'admission en non-valeur d'une cote irrécouvrable

Par courrier en date du 17 juillet 2013, le Comptable de la Commune nous a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur pour des dettes contractées par le magasin Aux Choix de Sophie, locataire du local communal situé 1A Carrefour du Galant au motif que le Tribunal de Commerce de Belfort a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de cet établissement. Le montant des sommes impayées s'élève à 4 016.25 €.

Compte tenu de la caution versée, la somme restant à admettre en non-valeur est de  $4\,016.25 - 736 = 3\,280.25$  €. Il convient également de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'article 654-1 et d'effectuer le transfert de crédit de l'article 6711 vers l'article 654-1.

**Proposition acceptée à l'unanimité**

12) Informations diverses

- a. PLU : les zones définies dans le statut actuel du PLU sont actuellement confirmées par le Directeur du SCOT
- b. Salle sous l'école publique (accès du côté de la rue de la gare) : la porte d'entrée a été changée
- c. Panneau d'information : en panne suite aux modifications réalisées par EDF
- d. Travaux « Chougalante » : continuer normalement les réservations, la location ne sera pas affectée par les travaux
- e. Affaire « M.Wissang » Le tribunal de Nancy condamne la commune de Chèvremont suite au litige avec M.Wissang
- f. Benne à déchets verts : satisfaction générale suite à l'installation de la benne à déchets verts.